

# QUELLES AIDES POUR LES PERSONNES HANDICAPEES DANS LES PAYS DEFAVORISES ?

## 1. Contexte

La question qui nous interpelle est celle de savoir quelle place est accordée aux personnes handicapées dans les pays défavorisés ?

Rappelons qu'il existe plus de 650 millions de personnes vivant avec un handicap dans le monde, et que 80% de ces personnes vivent dans des pays en développement, et que selon un rapport de l'ONU, seulement 45 pays ont une législation anti-discriminatoire ou qui fait spécifiquement référence aux personnes handicapées<sup>1</sup>.

Sachant que les personnes handicapées en fonction du type de handicap dont elles sont porteuses, sont souvent exclues ou en marge de certains processus d'accès au logement, au travail, à la santé, nous poserons un regard critique sur les systèmes mis en place ailleurs pour lutter contre l'exclusion et la discrimination à l'égard des personnes handicapées.

## 2. Développement

2010, année significative car porteuse de beaucoup d'espoirs, année européenne de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale est à plus d'un titre pour l'ASPH une occasion de s'arrêter et de se positionner tant à l'échelle internationale, qu'à différents champs de pouvoirs nationaux et individuels.

S'il est des sujets non élucidés et pour lesquels les synergies doivent encore converger, la pauvreté en fait amplement partie et ce, avec son lot de composantes.



A.S.P.H.

<sup>1</sup> [www.handimobility.org](http://www.handimobility.org)

Quelles aides pour les personnes handicapées  
dans les pays défavorisés ?

Dans ce cadre, les OMD, entendons par là, les Objectifs du Millénaire pour le Développement se sont fixés pour but d'atténuer les disparités croissantes entre les pays nantis et ceux en voies de développement.

Noble tâche pour laquelle des mesures visant les populations les plus vulnérables, à savoir les enfants, les personnes handicapées se mobilisent les énergies... et selon le Secrétaire général des Nations Unies, Ban Ki-Moon, "en s'investissant dans la croissance économique et en mettant l'accent sur les besoins des plus vulnérables, les nations jettent les fondations d'un avenir plus durable et prospère [...]"<sup>2</sup>

"A partir de la fin du XVIIIème siècle et durant le XIXème, l'évolution des modèles d'explication des maladies a permis d'établir sur des bases scientifiques nouvelles les intuitions anciennes de la médecine hypocratique, en réaffirmant l'existence de relations entre l'état de santé d'une population donnée et les conditions matérielles de son existence. La surpopulation, le manque d'hygiène, les carences alimentaires ont été, notamment identifiées comme des éléments du cadre de vie qui étaient susceptibles de causer des maladies. Par ailleurs, une relation forte a été rapidement mise en évidence entre l'intensité de ces "facteurs de risques" et le niveau de pauvreté. Cela a conduit à voir dans les inégalités de santé une des manifestations les plus visibles des inégalités économiques. C'est parmi les populations les plus pauvres, celles qui vivaient dans les conditions matérielles les plus désastreuses, qu'ont été mises très tôt en évidence l'existence des pires situations sanitaires."<sup>3</sup>

### Quelques exemples

#### La Panafricaine des Personnes Handicapées (PANAPH)

Le réseau des organisations de personnes handicapées d'Afrique s'est constitué en 1994, incluant toutes catégories de handicaps avec pour mission de promouvoir les droits humains, l'égalité des chances et le développement des personnes handicapées en Afrique à travers :

- Le développement des capacités des structures organisationnelles au niveau régional, sous régional et national ;
- Le renforcement des capacités des leaders à tous les niveaux (national et régional ) sur les problèmes, besoins et droits des personnes handicapées, le plaidoyer et l'influence, la communication et la mobilisation sociale, le



A.S.P.H.

Quelles aides pour les personnes handicapées dans les pays défavorisés ?

<sup>2</sup> [http://www.un.org/fr/millenniumgoals/pdf/mdg\\_gap\\_report\\_2010.pdf](http://www.un.org/fr/millenniumgoals/pdf/mdg_gap_report_2010.pdf)

<sup>3</sup> Face à face –UB2-Regards sur la santé- [Pauvreté, inégalités économiques et disparités de santé : conditions de vie et stratégies d'acteurs](#)

management démocratique d'Organisation des personnes handicapées et de projet de développement ;

- La participation à la prise des décisions les concernant et à leur mise en œuvre.

Cette confédération continentale africaine est constituée des cinq fédérations sous-régionales suivantes :

- o L'Union Maghrébine des Personnes Handicapées (UMAPH) à Nouakchott en Mauritanie ;
- o La Fédération Ouest Africaine des Associations des Personnes Handicapées (FOAPH) à Bamako au Mali ;
- o La Fédération d'Afrique Centrale des Associations des Personnes Handicapées (FACAPH) à Yaoundé au Cameroun ;
- o La Fédération des Associations des Personnes Handicapées de l'Afrique Australe (SAFOD) à Bulawayo au Zimbabwe ;
- o La Fédération des Associations des Personnes Handicapées de l'Afrique de l'Est (EAFOD) à Dar es Salam en Tanzanie.

Ce réseau met ses ressources autour d'une même table afin de voir et apprécier les opportunités qu'offre la Convention internationale des droits des Personnes handicapées et pour voir aussi dans les différentes sous régions quels efforts chaque état pourrait consentir pour promouvoir la ratification et la mise en vigueur de celle ci.

Nous voulons souligner une initiative privée comme c'est le cas du Togo, pays situé en Afrique en Afrique de l'Ouest dont la population handicapée représente environ, selon des chiffres officiels, près de six cent mille personnes handicapées qui sont quotidiennement victimes de discriminations et de marginalisations de tous ordres. Le gouvernement a adopté en juin 2009 un avant projet de loi portant sur la protection des personnes handicapées<sup>4</sup>.

Le projet dont il est question ici est destiné à promouvoir l'application de la Convention internationale des droits des personnes handicapées basée sur l'appui institutionnel pour la mise en cohérence des lois sur l'éducation, l'emploi et la santé des personnes handicapées. Outre cet appui institutionnel, un autre volet concerne la formation des organisations de personnes handicapées et la sensibilisation des acteurs impliqués dans le développement<sup>5</sup>.



A.S.P.H.

<sup>4</sup> <http://www.republicoftogo.com/Toutes-les-rubriques/Societe/Promouvoir-le-handicap>

<sup>5</sup> <http://www.afriquejet.com/afrique-de-l%27ouest/togo/togo:-un-projet-en-faveur-des-personnes-handicapees-2010021944509.html>

Les promoteurs du projet espèrent arriver à une stratégie d'intervention inclusive au profit des personnes handicapées qui ont souscrit au programme et permettre par le canal dudit projet, aux personnes handicapées de voir leur situation améliorée à travers plusieurs actions dont deux lois sur la santé, l'emploi et l'éducation. Il devra, entre autres, permettre de réaliser des stratégies d'intervention des acteurs au développement, lesquelles vont intégrer les personnes handicapées, marginalisées.

### Amérique du Sud : le cas de l'Argentine

En 2007, année où l'Argentine a signé la Convention des Nations Unies pour les personnes handicapées et le protocole facultatif, 30 groupes de représentants de personnes handicapées se sont réunis pour la ratification de cette convention. Le but était aussi de donner accès aux représentants de personnes handicapées discriminées venant de faubourgs, zones suburbaines et rurales souvent discriminées et exclues de ce genre de réunions ; elles provenaient de Ente Nacional Coordinador de Entidades Representativas de la Discapacidad de la Republica de Argentina à savoir, la Coordination nationale des groupes représentant les personnes handicapées d'Argentine et **ENCIDES** & de l'Asociacion Discapacitados Area Rural de Inquietud Chajariense, à savoir l'Association pour les personnes handicapées en région rurale, Chajariense **ADARDICHA**.

Ce qui en ressort globalement, c'est que les personnes handicapées comme dans bon nombre de pays, sont aussi défavorisées et ne connaissent pas toujours leurs droits et quand elles pourraient les connaître, ce qui est prévu par la loi ne leur est pas souvent accordé, elles se retrouvent alors sans aucune sécurité sociale.

A l'issue de ces travaux, les groupes ont donc élaboré des stratégies en vue d'éliminer l'exclusion et pour que les droits des personnes handicapées soient respectés ; il en ressort donc ceci<sup>6</sup> :

- Coordonner les activités de réseautage des organisations pour renforcer le secteur et promouvoir la ratification de la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées par la collecte de signatures et l'envoi massif de courriels à des autorités qualifiées, entre autres actions.



A.S.P.H.

<sup>6</sup> [www.dpi-icrpd.org/index.php?q=en/node/672](http://www.dpi-icrpd.org/index.php?q=en/node/672)

- Sensibiliser aux droits des personnes handicapées ainsi que les organisations de personnes handicapées et les organisations travaillant avec elles, les autorités gouvernementales des trois paliers (national, provincial, local) ainsi que le grand public.
- Partager les outils légaux existants pour faire exercer leurs droits, et former les personnes handicapées à l'utilisation de toutes les structures existantes permettant la défense de leurs droits, comme par exemple le protecteur du citoyen.
- Faire le suivi de l'application des règlements nationaux et des conventions internationales ratifiées par l'Argentine avec la participation des organisations de personnes handicapées.

#### Situation de certains pays de l'ancienne URSS

La catastrophe de Tchernobyl en Ukraine a laissé des séquelles sans précédent dans l'histoire, en ce qui concerne les maladies graves et le handicap.

Sur base de nombreux constants, les conséquences découlant de la radioactivité sont entre autres, des handicaps surtout relevés dans des zones rurales où les gens ne reçoivent plus de compensations financières (comme cela a été le cas les premières années après la catastrophe), ce qui induit qu'ils reprennent des anciennes habitudes, à cause de la misère, ils mangent des aliments susceptibles d'être radioactifs, car ils n'ont pas le choix de se tourner vers autre chose de meilleur à cause des conditions précaires dans lesquelles ils vivent.

Selon un article<sup>7</sup>, à Sarjal, village assez proche du lieu des radiations, en 2006, il n'y avait même plus de pharmacie où les personnes pouvaient acheter des médicaments ; de plus, pour qu'un taxi-ambulance les emmène à l'hôpital en ville, les malades devaient payer eux-mêmes.

" Si la radioactivité ne peut se pas se voir s'entendre ou même se sentir, ses répercussions sur la vie en général et sur la santé humaine en particulier sont extrêmement négatives. Combien de cancers, de leucémies, de retards mentaux, d'avortements spontanés causés par cette filière énergétique se camouflent dans les statistiques. Dans le 'bruit de fond' de la pollution et des modes de vie ?<sup>8</sup>"



A.S.P.H.

<sup>7</sup> Journal Libération 4/02/2006

<sup>8</sup> Extrait d'un texte de Greenpeace

D'autre part les irradiations au Kazakhstan où la population multiplie les risques en vivant à proximité des lieux irradiés, sont aussi un énorme fléau, et une fois de plus, le pays vit tant bien que mal avec son cortège de plaies à bander et les différentes formes de handicaps qui en découlent sans pour autant que les personnes qui en sont victimes soient reconnues comme telles ou prises en compte et qu'un système de protection , ni d'assistance médico-sociale d'aucune sorte ne soit mis en place pour venir en aide aux malades, ainsi qu'au niveau d'une quelconque allocation.

Loin de vouloir retourner dans toute la polémique qui a déjà pris place autour de ces deux catastrophes aux conséquences désastreuses sur plusieurs générations, nous voulons une fois de plus, souligner le caractère particulier dans lequel vivent des personnes victimes de handicaps sous certaines latitudes découlant de catastrophes pour des populations précarisées.

Certaines causes de handicap sont inexplicables pour le profane, des paralysies, maladies mentales...

Les personnes atteintes par ces fléaux déjà fragilisées le sont encore doublement en raison du manquement de moyens pécuniaires, parce qu'elles n'ont aucune alternative pour sortir du cercle de la maladie, du handicap dans lequel elles sont enfermées, car ne recevant aucune aide et dans ce cas ici, à l'ère où les technologies sont de plus en plus à la pointe, où chaque être humain a le droit à une certaine dignité humaine ce sont des droits élémentaires qui sont purement et simplement bafoués.

#### **4. Conclusion**

En définitive, dans les pays où les personnes handicapées sont reconnues tant médicalement qu'au niveau des législations et dans bien d'autres domaines encore, ces dernières sont impliquées comme citoyennes dans différentes sphères de la société. Toutefois, le handicap reste tout de même un facteur de discrimination dans plusieurs domaines c'est pourquoi, il serait prématuré de parler d'inclusion à tous les niveaux.

A fortiori qu'en est-il alors pour les pays où le handicap n'est pas totalement reconnu au niveau des législations ? Est-ce une gageure de croire que la personne handicapée quel que soit l'endroit où elle se trouve doit jouir selon le principe d'égalité et de non-discrimination de la Convention des droits des personnes handicapées, des mêmes droits que tout un chacun ?



Dans bon nombre de pays, eu égard aux réalités étatiques et pécuniaires et aux volontés gouvernementales, il n'est pas toujours de mise pour les personnes handicapées d'accéder comme tout citoyen aux soins, à la culture, au travail...

Chargée de l'Analyse : **Rose EBOKO**  
Chargée de projet

Responsable de l'Analyse : **Gisèle Marlière**  
Secrétaire Générale de l'ASPH

Date : Novembre 2010

## **Bibliographie**

Huitième Objectif du Millénaire pour le développement  
Groupe de réflexion sur le retard pris dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Rapport de 2010 des Nations Unies

Face à Face, regards sur la santé, revue interdisciplinaire des sciences sociales sur la santé.

Journal Libération 4/02/2006

<http://www.sortirdunucleaire.org>

<http://www.dissident-media.org>

